

L'ENSEIGNANT

ÉDITO

Bulletin de la Section Académique de Créteil du SE-UNSA



SPECIAL
Intra Créteil
2016



Mouvement Intra de l'académie de Créteil

Vous êtes déjà affecté(e) ou vous arrivez dans l'académie de Créteil. Cette académie est jeune, dynamique et porteuse de projets. Elle est composée de trois départements qui ont chacun leurs spécificités. Le **SE-UNSA** saura vous renseigner et vous conseiller dans les différentes démarches pour votre mutation intra-académique.

Pour tous ceux qui viennent de loin, cette affectation est déstabilisante, car elle nécessite un déménagement et une nouvelle organisation de vie, pour lesquels nous pouvons vous accompagner.

Pour tous, quoiqu'il en soit, une mutation s'accompagne de nombreux questionnements : le type de poste auquel vous pouvez prétendre, vos droits, les différentes indemnités et aides sociales auxquelles vous pouvez prétendre, etc... Ce guide vise à vous apporter le maximum de réponses.

Concrètement, un grand nombre d'établissements sont classés en Education Prioritaire, ce qui leur permet d'obtenir des moyens supérieurs à d'autres. Malgré tout, beaucoup d'établissements présentent des conditions

d'enseignement identiques à celles que l'on trouverait en province.

Pour les arrivants dans l'académie, l'une des difficultés est la possibilité d'une affectation tardive, sur poste fixe ou sur zone de remplacement (certaines affectations de TZR ne sont annoncées qu'au début des vacances, voire parfois après la rentrée). Celle-ci est parfois surprenante, ne prenant pas toujours en considération des éléments matériels élémentaires (comme le temps et le moyen de déplacement...).

Le **SE-UNSA** vous accompagne en amont lors du choix de vos vœux pour les mutations intra-académiques et en aval lors de commissions paritaires, ou même après, où nos élus sont parvenus ces dernières années à faire mieux prendre en compte les souhaits des collègues défendus.

Si vous avez des questions après la lecture de cette brochure, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes présents pour vous aider au 01 43 99 10 88 ou au 06 95 96 87 60.

SOMMAIRE

- Editop.1
- Vos contactsp.2
- Déroulement du mouvementp.3-4
- Comment faire ses vœuxp.5
- Calculer votre barème.....p.6
- Les T.Z.R.p.7
-p.8
- Présentation de l'académiep.9
- Les différents départementsp.10
- L'éducation prioritairep.11-12
- Se loger.....p.13
- Fiche de suivip.14
- Se syndiquer au SE-UNSAp.15-16





Nous contacter

Tout au long du mouvement intra-académique, le **SE-Unsa** est à votre écoute pour vous conseiller dans le suivi de votre projet de mutation.

N'hésitez pas à nous contacter à la section au **01 43 99 10 88** ou **06 95 96 87 60**

Sinon par mail : **ac-creteil@se-uns.org**

Ou via notre site internet : **<http://sections.se-uns.org/creteil/>**

Vous pouvez aussi vous adresser directement par mail à la personne de l'équipe chargée de la matière ou le corps auquel vous appartenez.

Anne-Sophie DEMONCHY	Sandrine ROUX	Hawa SALL	Isabelle DUROSELLE	Florian MERIAIS	David LELONG	Patrick DESTREMONT
annesophie.demonchy.seunsa@gmail.com	sandrine.roux.seunsa@gmail.com	hawa.sall.seunsa@gmail.com	isabelle.duroselle.seunsa@gmail.com	florian.meriais.seunsa@gmail.com	david.lelong.seunsa@gmail.com	patrick.destremont.seunsa@gmail.com
Lettres Modernes	Arts	CPE	CPE	STI	EPS	PLP
Lettres Classiques	Allemand	Anglais		S2I	Documenta-tion	
Espagnol	Langues Rares			Sciences Physiques	Histoire - Géographie	
SVT				Techno	Philosophie	
						

Pour des renseignements liés aux spécificités locales, les infrastructures, les établissements, le logement, vous pouvez également contacter nos sections départementales.

Section Départementale de Seine-et-Marne (77)

2, rue Saint Louis

77000 MELUN

Tél. : 01-64-10-37-10

77@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/77>

Responsable 2nd degré 77 :

Mathilde JACQUIN

mathilde.jacquin.seunsa@gmail.com

Section Départementale de Seine-Saint-Denis (93)

6 square du 8 mai 1945

93140 BONDY

Tél. : 01-48-02-19-31

Mob. : 06-52-41-91-47

93@se-uns.org

<http://www.se-uns.org/93>

Responsable 2nd degré 93 :

Hawa SALL

hawa.sall.seunsa@gmail.com

Section Départementale du Val-de-Marne (94)

Maison des Syndicats

11/13 rue des Archives

94010 CRETEIL CEDEX

Tél. : 01-43-99-10-58

94@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/94>

Responsable 2nd degré 94 :

David LELONG

david.lelong.seunsa@gmail.com

LE DEROULEMENT



⇒ Saisir sa demande de mutation

Pour saisir votre demande, il faut vous connecter sur le site SIAM IProf
Pour y accéder : www.education.gouv.fr/iprof-siam

Date d'ouverture du serveur :
Du mardi 15 mars à 12h au mardi 29 mars à 14 H

Si vous arrivez dans l'académie de Créteil, vous devez vous connecter à partir du serveur I-prof de votre académie.

Attention, il ne faut pas attendre le dernier jour pour vous connecter. Très souvent le serveur est saturé.

Vous pouvez **saisir 20 vœux** (sous réserve de modification par la circulaire fixant les règles du mouvement intra qui sera publiée autour du 9 mars)

⇒ Confirmation de la demande

Vous allez recevoir dans votre établissement un accusé de réception de votre demande :

- il faut absolument le vérifier
- Vous pouvez éventuellement y porter des corrections en rouge
- fournir toutes les pièces justificatives
- pour les personnels qui sont déjà affectés dans l'académie de Créteil, c'est votre établissement qui transmettra l'ensemble du dossier aux services du rectorat
- Attention pour les autres candidats, qui viennent d'être nommés à Créteil, il vous appartient de transmettre vous-même votre confirmation de demande. Elle devra donc être visée par votre chef d'établissement et renvoyée au Rectorat de Créteil, 4 rue George Enesco, 94010 Créteil cedex

Date limite de retour :
Mercredi 06 avril 2016 (pour toutes les zones)

⇒ Vérification de votre barème

Les barèmes provisoires retenus par le rectorat seront consultables sur SIAM I-prof. Il est indispensable de le consulter.

Si vous constatez une erreur, il faudra contacter par mail le rectorat et le SE-Unsa

Date de vérification et contestation des barèmes :
Du lundi 18 au jeudi 21 avril 2016
Attention il s'agit de la première semaine de vacances de la Zone C



LE CALENDRIER

DATES	NATURE DES OPERATIONS
Du 15 mars 12h Au 29 mars 14h	Saisie des vœux sur SIAM via lprof
Le 31 mars 2016	Date limite de retour des dossiers médicaux et RQTH au service médical académique
Le mercredi 06 avril 2016 Pour toutes les zones	Retour de toutes les confirmations de demande de mutation ainsi que des dossiers complémentaires prévus pour les postes spécifiques académiques
Du 18 au 21 avril 2016 21 avril : <u>date limite de réception</u> à la DPE des demandes écrites de modifications des barèmes retenus.	1 ^{er} Affichage des barèmes sur SIAM
Le 10 mai 2016	GT « priorité handicap »
Le 11 mai 2016	GT Postes spécifiques académiques
Le 11 mai 2016	Envoi des confirmations de saisie des préférences (ZR)
Du 12 mai au 18 mai 2016	GT « Barèmes »
Du 19 mai 12h au 20 mai 12h Le 20 mai 12h ; <u>date limite de réception</u> à la DPE des ultimes demandes de correction des barèmes par les candidats ayant vu leurs barèmes rectifiés en GT	2 nd Affichage sur SIAM des barèmes retenus à l'issue des GTA
Le 27 mai 2016	Retour des confirmations de saisie des préférences (ZR)
Du 07 juin au 10 juin 2016	C.A.P.A. et F.P.M.A. de mouvement
À partir du 08 juin 2016 (selon la date de passage de la discipline en commission)	Affichage des résultats sur SIAM I-Prof
Du 08 au 14 juin 2016 12h	Demandes de révision d'affectation
Le 17 juin 2016	Commissions de révision
Du 11 au 13 juillet 2016	Phase d'ajustement : affectation des TZR



COMMENT FAIRE SES VŒUX ?

⇒ QUELQUES REGLES DE BASE

- La première et la plus évidente : ne pas demander ce que l'on ne veut pas (en pensant ne pas l'avoir par exemple)
- Tout poste est susceptible d'être vacant : il ne faut surtout pas se limiter aux postes publiés sur SIAM I-prof.
- On fait ces vœux **DU PLUS PRECIS AU PLUS LARGE** : L'ordre des vœux est important pour le candidat (mettre en vœu 1 ce que l'on souhaite le plus) mais cet ordre ne sert pas à départager les éventuels ex-aequo. C'est le barème, la présence ou non de bonifications familiales et l'âge (le plus âgé passant avant le plus jeune) qui serviront à départager 2 candidats.
- Les vœux peuvent porter sur des établissements précis ou des zones géographiques plus larges : une commune, un groupement de communes, le département, l'académie, une zone de remplacement ou toutes les zones de remplacement d'un département ou de l'académie).
- Il est possible de sélectionner le type d'établissement (collège, lycée, lycée professionnel...) Attention, certaines bonifications ne sont pas prises en compte sur les vœux dit restrictifs : par exemple, lorsque vous demandez tous les collèges d'une commune ou d'un groupement de commune.
- Il est important de faire précéder un vœu large (« tout poste dans tel département ») d'un vœu précis dit indicatif (« tout poste dans telle commune ») pour pouvoir être rapproché au maximum du vœu précis si on ne peut pas l'obtenir. En absence de vœu précis, l'affectation obtenue sur le vœu large ne pourra pas être modifiée en CAPA.
- Vous avez la possibilité de faire une demande de mutation simultanée entre 2 agents stagiaires ou titulaires, il faut émettre les mêmes vœux et dans le même ordre.

⇒ **L'EXTENSION MODE D'EMPLOI**

Si vous êtes arrivés dans l'académie de Créteil et que vous n'obtenez pas un de vos vœux, vous vous verrez appliquer la table d'extension puisque vous devez obtenir une affectation.

Utilisez au maximum les vœux pour réaliser votre propre table d'extension : il vaut mieux guider la machine que lui laisser décider à votre place. Les vœux sont examinés les uns après les autres : mettre en dernier vœu ce que l'on souhaite le moins ne signifie pas qu'on aura automatiquement ce vœu. Seul le barème déterminera la nomination.

Si vous n'êtes satisfait sur aucun de vos vœux, l'ordinateur proposera des affectations en établissement dans le département correspondant au premier vœu demandé avant de passer aux autres départements selon l'ordre défini ci dessous.

1 - Val de Marne / ZR 94 / Seine Saint Denis / ZR 93 / Seine et Marne/ ZR 77.

2 - Seine Saint Denis / ZR 93 / Seine et Marne / ZR 77 / Val de Marne / ZR 94.

3 - Seine et Marne / ZR 77 / Seine Saint Denis / ZR 93 / Val de Marne / ZR 94

Nous vous conseillons donc de choisir aussi dans vos vœux des ZR afin d'éviter un balayage systématique dans l'ordre indiqué et être ainsi affecté sur un poste d'un département non souhaité alors que des postes ZR de ce département peuvent être libres. La formulation de vœux ZR vous permet de saisir des préférences pour celles-ci.

N'hésitez pas à nous consulter pour vous aider dans la formulation de vos vœux.

**AGIR
& OBTENIR**





⇒ LES TYPES DE POSTES

Le choix d'un type de poste particulier est un choix personnel qui relève d'une stratégie de carrière, chacun possédant des avantages et des inconvénients. Voici une petite description :

Les postes fixes déclarés vacants pour le mouvement intra académique 2016. Cette liste est consultable sur SIAM lors de la saisie des vœux, mais d'autres postes se libèrent lors du mouvement inter-académique, et au cours du mouvement intra-académique ...Attention : ne figurent que les postes dits « budgétaires » sur lesquels on peut affecter un enseignant. Les postes provisoires, complément de service, groupement horaires ne figurent pas. Ils seront attribués ensuite dans le cadre d'une affectation à l'année à des collègues ayant été nommés titulaires d'une ZR.

Les postes à complément de service

Ces postes sont malheureusement de plus en plus nombreux, l'enseignant effectue dans ce cas son service de 18H sur plusieurs établissements.

Un petit Conseil : renseignez vous pour connaître le second établissement. Nous n'avons connaissance de la plupart de ces compléments de service qu'à l'issue des affectations, ce que nous déplorons.

⇒ *FOCUS pour les STAGAIRES* devant être titularisés à la rentrée 2016

- Vous avez automatiquement 50 points (bonification d'entrée dans le métier spéciale Créteil au mouvement intra, sur votre premier vœu large non restrictif (DPT/département, GEO/groupement de communes ou COM/commune si plus d'un établissement dans la commune et tout type de poste).
- il est vivement conseillé d'inclure au moins 3 vœux ZR parmi les 20 vœux possibles. Ces vœux ZR permettront de déclencher des préférences, ce qui permettra aux services gestionnaires de

⇒ Révision d'affectation

Si votre affectation ne vous convient pas, vous avez un recours possible, selon des conditions bien précises :

« Les révisions d'affectations ne pourront être prises en compte que dans les cinq jours suivant la publication des résultats du mouvement à partir des seuls motifs :

- décès du conjoint ou d'un enfant
- perte d'emploi du conjoint
- mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement de personnels du Ministère de l'Education Nationale
- mutation imprévisible et imposée du conjoint
- situation médicale aggravée
- retour de détachement connu tardivement par l'agent. »



Les titulaires sur zone de remplacement

Affiner sa demande...

La saisie des préférences doit se faire en même temps que les vœux intra-académiques. La formulation est proposée dans SIAM dès lors que vous enregistrez un vœu « zone de remplacement ».

Ces vœux préférentiels ne sont qu'indicatifs et vous pouvez être amené à partir en extension ou à effectuer un autre type de remplacement que celui que vous avez choisi car les affectations à l'année sont prioritaires.

Quoi qu'il en soit, vous allez recevoir une affectation de **rattachement administratif**. Cet établissement n'est que votre « boîte aux lettres ».

Les zones de remplacement de l'académie

ZONE	CODE A UTILISER	COMMUNES (la commune principale est soulignée)
SEINE-ET-MARNE (77) – Zone de remplacement départementale : ZR077		
NORD	077001ZC	BAILLY ROMAINVILLIERS, CHAMIGNY, CONGIS-SUR-THEROUANNE, CRECY LA CHAPELLE, CREGY LES MEAUX, CROUY SUR OURCQ, DAMMARTIN EN GOËLE, ESBLY, LIZY SUR OURQ, LA FERTE SOUS JOUARRE, LONGPERRIER, MAGNY-LE-HONGRE, MITRY-MORY, NANTEUIL LES MEAUX, <u>MEAUX</u> , OISSERY, OTHIS, SAINT-MARD, SAINT-SOUPLETS, TRILPORT.
NORD OUEST	077002ZL	BROU, BUSSY-ST-GEORGES, CHAMPS SUR MARNE, <u>CHELLES</u> , CHESSY, CLAYE-SOUILLY, COURTRY, EMERAINVILLE, LAGNY, LOGNES, MONTEVRAIN, NOISIEL, SERRIS, ST-THIBAULT LES VIGNES, THORIGNY, TORCY, VAIRES SUR MARNE, VILLEPARISIS.
CENTRE	077003ZV	<u>BRIE COMTE ROBERT</u> , CESSON, COMBS LA VILLE, COULOMMIERS, FAREMOUTIERS, FONTENAY-TRESIGNY, GRETZ-ARMAINVILLIERS, LA FERTE GAUCHER, LESIGNY, LIEUSAIN, MORMANT, MOUROUX, MOISSY-CRAMAYEL, NANDY, NEUFMOUTIERS EN BRIE, OZOIR, LA FERRIERE, PONTAULT COMBAULT, PRESLES EN BRIE, REBAIS, ROISSY EN BRIE, ROZAY EN BRIE, SAVIGNY LE TEMPLE, TOURNAN, VERT SAINT DENIS, VERNEUIL L'ETANG, VILLENEUVE SUR BELLOT.
SUD	077004ZD	AVON, BOIS LE ROI, CHAMPAGNE SUR SEINE, CHATEAU LANDON, DAMMARIE LES LYS, FONTAINEBLEAU, LA CHAPELLE LA REINE, LA ROCHETTE, LE CHATELET EN BRIE, LE MEE SUR SEINE, LORREZ LE BOCAGE, MONTEREAU-FAULT-YONNE, MORET SUR LOING, <u>MELUN</u> , NEMOURS, PERTHES EN GATINAIS, SAINT FARGEAU PONTIERRY, SOUPPES SUR LOING, VARENNES SUR SEINE, VAUX LE PENIL, VOISENON (MAINCY).
SUD EST	077005ZM	BRAY SUR SEINE, DONNEMARY-DONTILLY, NANGIS, <u>PROVINS</u> , VILLIERS ST GEORGES.
SEINE ET MARNE	077006ZW	TOUT LE DEPARTEMENT (pour les disciplines : philosophie, génie civil, génie mécanique productique, physique appliquée, italien, portugais, chinois, russe, arabe, hébreu).
SEINE-SAINT-DENIS (93) – Zone de remplacement départementale : ZR093		
SEINE St DENIS (93)	0939951L	TOUT LE DEPARTEMENT
VAL-DE-MARNE (94) – Zone de remplacement départementale : ZR094		
VAL-DE-MARNE (94)	0949951F	TOUT LE DEPARTEMENT



	MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE	Vœu Aca	Vœu dépt	Vœu com	Vœu étab	Votre Calcul	N° de vœux concernés
Ancienneté de service (échelon)	Echelon au 30/08/13 x7 (ou au 01/09/13 si reclassement) HCl: 49+ éch HCl x7 CI Ex: 77+ éch CE x7 Stagiaire échelon 1,2 ou 3 : 21 points	oui	oui	oui	oui		
Ancienneté de poste	10 points par an dans le poste comme titulaire + 25 points par tranche de 4 ans Stagiaires en situation : 10 points pour l'année de stage	oui	oui	oui	oui		
APV	5 ans d'ancienneté : 120 points 8 ans d'ancienneté : 150 points Même chose pour les TZR ayant 5 ou 8 ans d'exercice effectif et continu dans des APV	oui oui	oui oui	oui oui	non non		
	Sortie anticipée du dispositif APV: (concerne les anciens titulaires sur APV, victimes de mesure de carte scolaire et affectés sur un établissement non APV) 1 an: 25 points 2 ans: 50 points 3 ans: 75 points 4 ans: 100 points 5, 6 ou 7 ans: 120 points 8 ans: 150 points	oui oui oui oui oui oui	oui oui oui oui oui oui	oui oui oui oui oui oui	non non non non non non		
Ex PEP1	Affectation sur ex PEP1: pour une affectation à compter du 01/09/1999 et au plus tard le 01/09/2003 5 ans et plus: 200 points	oui	oui	oui	oui		
Ancienneté référent en collège RAR	5 ans d'exercice effectif et continu dans le même collège RAR 150 points (à partir de 2011 pour les enseignants affectés à partir du 01/09/2006) 200 points après 8 ans (à partir de 2014 pour les enseignants affectés en 2006)	oui	oui	oui	non		
Bonification d'attractivité	500 points sur le vœu Etablissement seulement si celui-ci est un collège classé ECLAIR.				oui		
Personnels affectés sur ZR	20 points par année même sur des ZR différentes de l'académie de Créteil, non plafonné. -Stabilisation sur poste fixe des TZR Stabilisation sur Vœu ECLAIR: 100 points PHASE D'AJUSTEMENT UNIQUEMENT (après le mouvement intra) 200 points de stabilisation: sur l'établissement d'exercice 2013-2014 Mettre cet établissement en première préférence	oui non	oui 50 pts	oui non	oui 75		
Stagiaires	BONIFICATION D'ENTREE DANS LE METIER 50 POINTS SUR LE PREMIER VŒU LARGE 100 points Bonification stagiaires ex contractuels EN: SUR LE PREMIER VŒU LARGE STAGIAIRES « Sauvadet » 30 points sur l'établissement de stage Stagiaire ex titulaire d'un autre corps: 1000 points pour l'ancien département d'affectation	oui	oui	Oui si + d'un etab.	non		
Situation familiale	Rapprochement de conjoint : 150,2 points ou 50,2 points Enfants à charge de moins de 20 ans (18 pour RRE) : 50 points par enfant Années de séparation: Agents en activité, 1an 50 points , 2ans 80 points , 3ans 120 points , 4 ans et plus 160 points . Agents en Congé parental ou en dispo pour suivre conjoint: 1/2 année de séparation par année Rapprochement Résidence de l'enfant: 150 points Mutation simultanée: pas de bonification	150.2 oui Oui 150	150.2 oui Oui 50	50.2 oui Oui 50	non non non non		
Bonification prioritaire au titre du handicap	Dossier MDPH, sur avis du médecin conseil du Rectorat de Créteil: 1000 points Reconnaissance RQTH: 100 points	oui	oui	oui	non		
Carte scolaire	Bonification pour carte scolaire établissement : 1500 pts dans l'ordre suivant	4	3	2	1		
Réintégration	Réintégration suite à un congé parental après perte de poste : 1500 pts Sortant de réadaptation (PACD/PALD): 1500 pts Autres réintégrations: 1000 pts	oui oui oui	oui oui oui	oui oui non	oui oui non		
Professeur agrégé	160 points sur tout vœu de type lycée sauf dans les disciplines seulement enseignées en lycée						
Sportif de haut niveau	50 points par année sur ZRA, ZRD et DPT, ACA	oui	oui	non	non		
TOTAL							



Présentation de l'académie

Créteil en quelques mots...

L'académie se compose de trois départements : la Seine et Marne (le 77), la Seine-Saint-Denis (le 93) et le Val de Marne (le 94).

L'académie, c'est avant tout 850 000 élèves de 2 à 20 ans. Elle compte environ 350 collèges et 170 lycées et lycées professionnels du second degré public. Ces établissements du 2nd degré, où exercent plus de 30 000 enseignants et personnels d'éducation, accueillent environ 350 000 élèves.

Créteil est une académie jeune et dynamique où l'Education est un atout majeur dans la réussite de la société civile. Des moyens importants sont régulièrement donnés par les pouvoirs publics afin d'améliorer le quotidien tant des élèves que de leurs familles mais aussi des personnels. Beaucoup d'établissements, avec les collectivités territoriales, se construisent ou se rénovent pour faire face aux enjeux du XXIème siècle que sont entre autres le numérique et le climat.

Dans cette optique, le **SE-Unsa** intervient grâce à sa fédération, l'**UNSA Education** dans toutes les instances de l'Académie (CDEN, CTSD, CTA, CHSCTD et CHSCTA).



la fédération des métiers
de l'Éducation

77 – La Seine et Marne

La Seine-et-Marne est un département qui à première vue peut sembler champêtre. Fort de ses 5915 km², de ses 60 % de terres agricoles et de ses 135 000 hectares de forêt ce département pourrait évoquer la province. La Seine et Marne est un département contrastée avec des zones très rurales mais aussi des zones très urbaines (Melun et Disney)

Avec son aspect plutôt rural et calme, la Seine-et-Marne est un département où les transports en commun sont très peu développés (vous devrez compter sur le train ou la voiture).

93 – La Seine Saint Denis

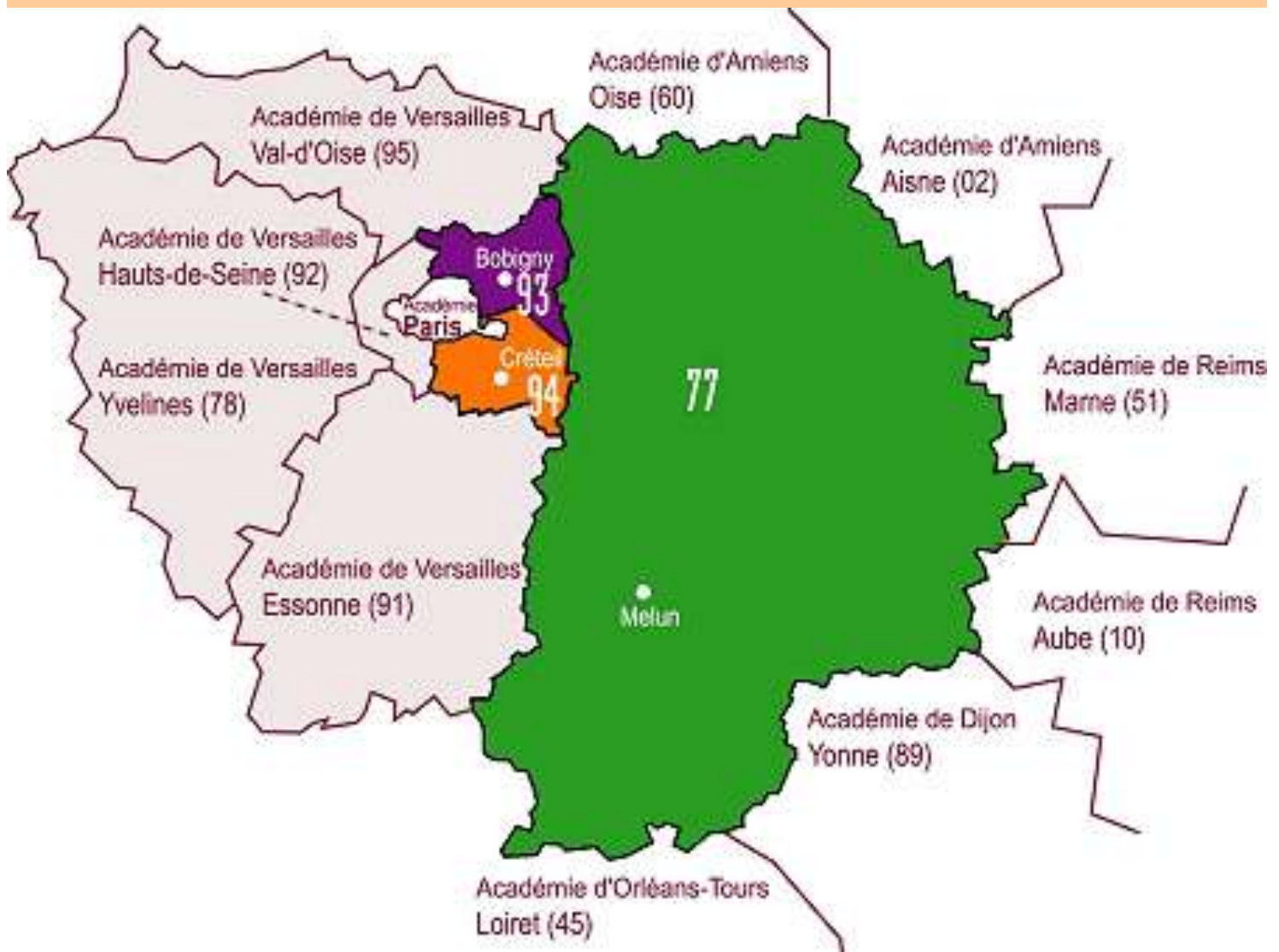
Les années précédentes, ce sont près de la moitié des entrants dans l'académie qui y furent affectés.

La Seine-Saint-Denis a beaucoup d'établissements classés REP ou REP+.

En Seine-Saint-Denis, il existe quelques « îlots » où la vie est plus facile, où il y a moins de populations défavorisées qu'ailleurs dans le département. C'est le cas par exemple de villes comme Les Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Livry-Gargan, ou Rosny-sous-Bois. En règle générale, le nord du département est plus difficile. De nombreuses communes sont accessibles en RER ou en métro.

94 – Le Val de Marne

En Val-de-Marne, la situation est plus hétérogène. D'un côté la zone sud comprenant Ivry, Vitry, Villeneuve-Saint-Georges, Orly et des communes telles que Champigny, Créteil, Bonneuil ... comprennent un nombre important d'établissements classés. De l'autre côté, il y a des communes très cotées telles que Saint Maur, Vincennes ou Saint Mandé. La plupart des zones du département sont bien desservies par les transports en commun, mais la zone limitrophe de la Seine-et-Marne est moins accessible.



Les collèges REP/REP+ de l'académie de Créteil

Département	Ville	Numéro	Désignation	REP/REP+
SEINE-ET- MARNE	MEAUX	0771029A	HENRI DUNANT	REP +
SEINE-ET- MARNE	MEAUX	0771172F	ALBERT CAMUS	REP +
SEINE-ET- MARNE	MELUN	0770033T	LES CAPUCINS	REP +
SEINE-ET- MARNE	MONTEREAU- FAULT-YONNE	0771761W	ANDRE MALRAUX	REP +
SEINE-ET-MARNE	DAMMARIÉ-LES-LYS	0770019C	ROBERT DOISNEAU	REP
SEINE-ET-MARNE	DAMMARIÉ-LES-LYS	0771476L	GEORGES POLITZER	REP
SEINE-ET-MARNE	LE MÉE-SUR-SEINE	0771337K	ELSA TRIOLET	REP
SEINE-ET-MARNE	LE MÉE-SUR-SEINE	0772056S	JEAN DE LA FONTAINE	REP
SEINE-ET-MARNE	MEAUX	0771420A	BEAUMARCHAIS	REP
SEINE-ET-MARNE	MELUN	0771070V	FRÉDÉRIC CHOPIN	REP
SEINE-ET-MARNE	MELUN	0771339M	PIERRE BROSOLETTÉ	REP
SEINE-ET-MARNE	MOISSY-CRAMAYEL	0771618R	LES MAILLETES	REP
SEINE-ET-MARNE	MONTEREAU-FAULT- YONNE	0771567K	PAUL ÉLUARD	REP
SEINE-ET-MARNE	NEMOURS	0771621U	HONORÉ DE BALZAC	REP
SEINE-ET-MARNE	NOISIEL	0771841H	LE LUZARD	REP
SEINE-ET-MARNE	PROVINS	0771176K	JULES VERNE	REP
SEINE-ET-MARNE	PROVINS	0772481D	MARIE CURIE	REP
SEINE-SAINT- DENIS	AUBERVILLIERS	0931184G	JEAN MOULIN	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	AUBERVILLIERS	0931709C	HENRI WALLON	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	AUBERVILLIERS	0932272P	ROSA LUXEMBURG	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	AULNAY-SOUS- BOIS	0931379U	PABLO NERUDA	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	AULNAY-SOUS- BOIS	0931434D	CLAUDE DEBUSSY	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	BOBIGNY	0931194T	REPUBLIQUE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	BONDY	0931612X	JEAN ZAY	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	CLICHY-SOUS-BOIS	0930616P	ROMAIN ROLLAND	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	CLICHY-SOUS-BOIS	0931221X	LOUISE MICHEL	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	CLICHY-SOUS-BOIS	0932366S	ROBERT DOISNEAU	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	EPINAY-SUR-SEINE	0930893R	ROGER MARTIN DU GARD	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	EPINAY-SUR-SEINE	0931428X	JEAN VIGO	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	LA COURNEUVE	0931148T	GEORGES POLITZER	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	LA COURNEUVE	0931188L	RAYMOND POINCARÉ	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	LA COURNEUVE	0931429Y	JEAN VILAR	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	MONTREUIL	0931212M	LENAIN DE TILLEMONT	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	PANTIN	0931216S	JEAN JAURES	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	EPINAY-SUR-SEINE	0931428X	JEAN VIGO	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	LA COURNEUVE	0931148T	GEORGES POLITZER	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	LA COURNEUVE	0931188L	RAYMOND POINCARÉ	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	LA COURNEUVE	0931429Y	JEAN VILAR	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	MONTREUIL	0931212M	LENAIN DE TILLEMONT	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	PANTIN	0931216S	JEAN JAURES	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	PANTIN	0931218U	JEAN LOLIVE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	PANTIN	0931216S	JEAN JAURES	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	PANTIN	0931218U	JEAN LOLIVE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	SAINT-DENIS	0930865K	JEAN LURCAT	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	SAINT-DENIS	0931489N	FEDERICO GARCIA LORCA	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	SAINT-DENIS	0931490P	LA COURTILLE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	SAINT-DENIS	0932273R	IQBAL MASIH	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	SEVRAN	0930897V	PAUL PAINLEVÉ	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	SEVRAN	0931190N	EVARISTE GALOIS	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	STAINS	0931147S	BARBARA	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	STAINS	0931225B	JOLIOT CURIE	REP +
SEINE-SAINT- DENIS	VILLETANEUSE	0931206F	JEAN VILAR	REP +

Département	Ville	Numéro	Désignation	REP/REP+
SEINE-SAINT-DENIS	AUBERVILLIERS	0931185H	GABRIEL PÉRI	REP
SEINE-SAINT-DENIS	AUBERVILLIERS	0931186J	DIDEROT	REP
SEINE-SAINT-DENIS	AULNAY-SOUS-BOIS	0930891N	VICTOR HUGO	REP
SEINE-SAINT-DENIS	AULNAY-SOUS-BOIS	0932310F	CHRISTINE DE PISAN	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BAGNOLET	0931181D	GEORGES POLITZER	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BAGNOLET	0931220W	TRAVAIL LANGEVIN	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BOBIGNY	0930900Y	JEAN-PIERRE TIMBAUD	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BOBIGNY	0931195U	AUGUSTE DELAUNE	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BOBIGNY	0931196V	PIERRE SEMARD	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BONDY	0931711E	JEAN RENOIR	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BONDY	0931788N	HENRI SELLIER	REP
SEINE-SAINT-DENIS	BONDY	0931860S	BROSSOLETTE	REP
SEINE-SAINT-DENIS	DRANCY	0931199Y	PAUL LANGEVIN	REP
SEINE-SAINT-DENIS	DRANCY	0931200Z	PIERRE SEMARD	REP
SEINE-SAINT-DENIS	DRANCY	0931202B	LIBERTÉ	REP
SEINE-SAINT-DENIS	DRANCY	0931377S	JORISSEN	REP
VAL-DE-MARNE	CHAMPIGNY-SUR- MARNE	0941092B	ELSA TRIOLET	REP +
VAL-DE-MARNE	ORLY	0941044Z	ROBERT DESNOS	REP +
VAL-DE-MARNE	VILLENEUVE- SAINT-GEORGES	0940792A	JULES FERRY	REP +
VAL-DE-MARNE	ALFORTVILLE	0941021Z	PAUL LANGEVIN	REP
VAL-DE-MARNE	ALFORTVILLE	0941022A	LEON BLUM	REP
VAL-DE-MARNE	BOISSY-SAINT-LÉGER	0941478W	BLAISE CENDRARS	REP
VAL-DE-MARNE	BONNEUIL-SUR-MARNE	0941095E	PAUL ÉLUARD	REP
VAL-DE-MARNE	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	0940786U	LUCIE AUBRAC	REP
VAL-DE-MARNE	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	0941015T	WILLY RONIS	REP
VAL-DE-MARNE	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	0941299B	PAUL VAILLANT-COUTURIER	REP
VAL-DE-MARNE	CHENNEVIERES-SUR- MARNE	0940787V	NICOLAS BOILEAU	REP
VAL-DE-MARNE	CHEVILLY-LARUE	0940581W	JEAN MOULIN	REP
VAL-DE-MARNE	CHOISY-LE-ROI	0941040V	ÉMILE ZOLA	REP
VAL-DE-MARNE	CHOISY-LE-ROI	0941231C	HENRI MATISSE	REP
VAL-DE-MARNE	CRÉTEIL	0940003T	AMÉDÉE LAPLACE	REP
VAL-DE-MARNE	CRÉTEIL	0940006W	ALBERT SCHWEITZER	REP
VAL-DE-MARNE	CRÉTEIL	0940521F	LOUIS PASTEUR	REP
VAL-DE-MARNE	FONTENAY-SOUS-BOIS	0941296Y	JEAN MACÉ	REP
VAL-DE-MARNE	GENTILLY	0941099J	ROSA PARKS	REP
VAL-DE-MARNE	IVRY-SUR-SEINE	0941025D	GEORGES POLITZER	REP
VAL-DE-MARNE	IVRY-SUR-SEINE	0941026E	MOLIÈRE	REP
VAL-DE-MARNE	IVRY-SUR-SEINE	0941781A	HENRI WALLON	REP
VAL-DE-MARNE	L'HAY-LES-ROSES	0940551N	EUGÈNE CHEVREUL	REP
VAL-DE-MARNE	LIMEIL-BREVANNES	0941603G	JANUSZ KORCZAK	REP
VAL-DE-MARNE	MAISONS-ALFORT	0941024C	JULES FERRY	REP
VAL-DE-MARNE	ORLY	0941042X	DORVAL	REP
VAL-DE-MARNE	VALENTON	0941052H	FERNANDE FLAGON	REP
VAL-DE-MARNE	VILLEJUIF	0941036R	KARL MARX	REP
VAL-DE-MARNE	VILLENEUVE-LE-ROI	0941602F	GEORGES BRASSENS	REP
VAL-DE-MARNE	VILLENEUVE-SAINT- GEORGES	0940749D	ROLAND GARROS	REP
VAL-DE-MARNE	VILLENEUVE-SAINT- GEORGES	0940791Z	PIERRE BROSSOLETTE	REP
VAL-DE-MARNE	VITRY-SUR-SEINE	0940794C	GUSTAVE MONOD	REP
VAL-DE-MARNE	VITRY-SUR-SEINE	0941029H	JULES VALLÈS	REP
VAL-DE-MARNE	VITRY-SUR-SEINE	0941033M	JEAN PERRIN	REP
VAL-DE-MARNE	VITRY-SUR-SEINE	0941034N	JOSEPH LAKANAL	REP
VAL-DE-MARNE	VITRY-SUR-SEINE	0941224V	FRANCOIS RABELAIS	REP



Le plus difficile pour un arrivant en région parisienne, c'est de se loger rapidement ...

Si vous avez des difficultés pour trouver un logement, vous pouvez vous adresser au service logement de votre Direction Départementale de l'Éducation Nationale (93, 94) ou de la préfecture pour le 77 pour faire la demande d'un logement HLM réservé aux agents de la fonction publique.

77 : 01 64 41 27 87 - 93 : 01 43 93 73 77 ou 73 78 - 94 : 01 45 17 62 87

SITES PRATIQUES POUR LA RECHERCHE DE LOGEMENT

Journal de Particulier à Particulier	http://www.pap.fr	Pour vous loger sans passer par une agence. Site remis à jour tous les jeudis matins.
Entre particuliers	http://www.entrep particulier.com	Un site indépendant qui met en ligne des annonces de location et de vente.
Se loger	http://www.seloger.com	Portail immobilier très complet qui regroupe des annonces d'agences, location et vente.
FNAIM	http://www.fnaim.fr	Toutes les annonces des agences Fnaim en France. Location et vente.

Liste des établissements ouvrant droit à la bonification d'attractivité et ceux relevant de l'action logement

Les personnels du 2nd degré mutés sur l'un des établissements relevant de l'action logement peuvent prétendre à une aide au logement de 2000€ par an. Cette aide sera versée aux conditions suivantes :

- être affecté à titre définitif dans l'un des ces établissements dans le cadre du mouvement intra-académique 2015 ;
- fournir un justificatif de contrat de location sur le département de Seine Saint Denis dont la date de signature est inférieure à 2 mois à la date du 01/09/15 ;
- s'engager à rester 3 ans en poste dans l'établissement.

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2016

Agrégation
 CAPES
 CAPEPS
 CAPET
 CAPLP
 CPE

Académie de Créteil



DISCIPLINE :

Académie d'origine :

Adhérent
 Non- adhérent
 Je souhaite adhérer

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance/...../.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Informations complémentaires

Titulaire
 Stagiaire

Echelon au 31/08/2015
(ou au 01/09/2015 si reclassement):

Reclassement : OUI – NON
Echelon de reclassement :ème

Ex-fonctionnaire : OUI – NON

Ancienneté dans le poste : ans

Rapprochement de conjoint : OUI – NON

Années de séparation : ans

Enfants de moins de 20 ans :

Vœu	Désignation	Code RNE	Votre Calcul	Barème vérification	Vœu	Désignation	Code RNE	Votre Calcul	Barème vérification
1					11				
2					12				
3					13				
4					14				
5					15				
6					16				
7					17				
8					18				
9					19				
10					20				

Fiche de suivi syndical à retourner (accompagnée de la photocopie de la confirmation de la demande intra académique, de toutes les photocopies des pièces justificatives et de 2 timbres pour les non-syndiqués) à :
SE-UNSA Section Académique
11/13 rue des Archives
94010. CRETEIL CEDEX

J'accepte de fournir au Syndicat des Enseignants UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier de mutation intra académique. Ces informations peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, prévues par la loi de 6-10-1978 relative à l'informatique et aux libertés.

Date : **Signature :**

Se Syndiquer au Syndicat des Enseignants (SE-UNSA)

C'est s'assurer d'un suivi efficace de sa carrière, en commençant par les mutations, puis en continuant avec l'avancement et la notation administrative, et pouvoir se défendre en cas de problèmes professionnels.

Se syndiquer maintenant, si vous ne l'étiez pas encore, vous permettra de bénéficier des avantages réservés aux syndiqués pour les mutations intra-académiques, jusqu'à la fin de l'année scolaire pour un tarif réduit de 80€. (66% déductible du montant vos impôts ou crédit d'impôts pour les non-imposables).

Se syndiquer au SE-UNSA c'est choisir un syndicat autonome et responsable qui participe pleinement à l'évolution du système éducatif, en faisant des propositions concrètes que vous pouvez consulter dans les sections académiques et départementales. Alors, découpez le bulletin d'adhésion ci-dessous et rejoignez le SE-UNSA.

Renvoyez votre fiche de suivi syndical avec votre adhésion afin de ne pas être oublié: **on ne peut suivre que ceux qui nous le demandent ...**



Bulletin d'adhésion spécial nouvelle adhésion

A renvoyer à la section académique du SE-UNSA Créteil

SE-UNSA Section Académique de Créteil

Maison des Syndicats
11/13 rue des Archives
94010. CRETEIL CEDEX

SITUATION PERSONNELLE

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille : Né(e) le :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Portable :
Adresse mél personnelle :

Nouvel(le) adhérent(e) : oui non

SITUATION ADMINISTRATIVE

Nom et adresse de l'établissement :

CATÉGORIE :

- Agrégé(e) Bi-admissible Discipline :
 Certifié(e) PLP
 Professeur EPS Conseiller(e) principal(e) d'éducation

COTISATION

Échelon : Indice :

Montant de la cotisation : **60 € (tarif découverte stagiaires du 10 mars au 10 mai), valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016.** (80€ pour les non-stagiaires)

A partir du 10 mai adhésion anticipée (valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016, 1er prélèvement en septembre 2016) au tarif normal (voir grille de cotisations).

Mode de paiement Chèque Virement Espèces
 Paiement fractionné : Première demande

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :

